

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**CONVENTION DEPARTEMENT VOIE VERTE COL DE JOUËL**

Séance du 30 mai 2022  
Dûment convoqué le 24 mai 2022

En l'an 2022, le lundi 30 mai 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (26) :** J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J-D LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, S. POLATO, S. PONSÀ, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

**Absents (5) :** J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, G. VICENS.

Pouvoirs (5) : H. BAUDET (à A. HUG), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. DESCLAUX (à A. LUNEAU), F. MARTIN (à M. BLANC).

**Secrétaire de séance :** Christine COLOMER

Acte n° : CCPC-2022150-06

**Rapport**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du conseil départemental SP201907222 R4 en date du 22 juillet 2019 approuvant le principe d'un « Programme Pluriannuel d'Investissement mobilités douces, véloroutes, intermodalités, aires de covoiturage » d'un montant de 48 millions d'euros ;

**VU** la délibération SP20200420R\_24 du 20 avril 2020, approuvant le cadre de la convention à passer entre les EPCI et communes concernées pour préciser les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements inscrits dans le programme pluriannuel d'investissements Mobilités Douces – Véloroutes pour la période 2019-2023 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes détient la compétence « mobilité douce » ;

**CONSIDERANT** que le département propose de réaliser des travaux d'aménagement de la liaison cyclable véloroute des Garrotxes pour un montant estimatif de 312 000 €HT dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements Mobilités Douces – Véloroutes ;

**CONSIDERANT** la participation financière maximum demandée à la Communauté de Communes à hauteur de 10% du montant des travaux, soit 31 200 € ;

**CONSIDERANT** la volonté politique de créer une véloroute sur le territoire afin d'améliorer l'offre touristique « quatre saisons » et la mobilité des usagers locaux ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de signer une convention fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables entre le Département, la Communauté de Communes et les communes d'Ayguatebia-Talau et Raillieu ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

D'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables véloroute des Garrotxes.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

D'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables véloroute des Garrotxes.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le : 02/06/2022

Transmis en sous-préfecture le : 01/06/2022

Document exécutoire à compter du 01/06/2022

Envoyé le 01-06-2022 à la Préfecture  
Accusé de réception le 01-06-2022  
*NOTIFICATION FAST*

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

